

Assainissement collectif des eaux usées

Guide technique

**Réalisation de la partie
privée d'un branchement**

Artisans, commerçants, industriels et établissements de santé

Le rejet d'eaux usées autre que domestiques au réseau public nécessite l'accord préalable de l'agglomération.

Selon la nature des déversements, des prétraitements peuvent être nécessaires.

Il s'agira notamment d'un séparateur à graisse s'il est possible que des effluents contenant des matières grasses (activités de restauration, métiers de bouche...) soient rejetés.

Il peut également s'agir d'un séparateur à féculés, d'un dégrilleur, d'un tamiseur, d'un dessableur...

Ces équipements devront être conçus et mis en place selon la norme NF. Les séparateurs à graisse devront être conçus et mis en place selon les normes NF EN 1825-1 et 1825-2.

Merci de contacter le service assainissement de l'agglomération pour valider le prétraitement à installer.

Il faudra ensuite entretenir ces équipements.

Installation d'assainissement non-collectif

Les eaux usées ne doivent pas transiter par les anciennes installations d'assainissement non-collectif (fosse septique, fosse toutes eaux, bac à graisse...).

Ces ouvrages doivent être mis hors service.

Ils seront débranchés, vidangés par un opérateur agréé, désinfectés puis comblés ou retirés.

Le bon fonctionnement des réseaux et stations d'épuration dépend aussi de vous.

Il est interdit de déverser au réseau d'assainissement des lingettes, déchets ménagers, médicaments, hydrocarbures, peintures, graisses, eaux de pluie, eaux souterraines...

Les règles d'utilisation du réseau sont précisées dans le règlement de service disponible sur le site de l'agglomération, rubrique « Eau ».

**48h avant de réceptionner les travaux,
merci de contacter le service d'assainissement
pour faire réaliser gratuitement un contrôle
des installations.**

Tout doit être accessible le jour du contrôle.

**Retrouvez tous les contacts en fonction
des communes sur le site internet de
l'agglomération, rubrique eau**

